

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Déclaration de franchissement de seuil de participation FS/EM/12/2026

Rabat, le 4 août 2026

L'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) porte à la connaissance du public que suite à l'entrée en vigueur, en date du 13 juillet 2026, du pacte d'actionnaires conclu entre Ayrad Group Limited (à travers OSEAD Maroc Mining) et la CIMR, Ayrad Group Limited* a déclaré avoir franchi indirectement à la hausse, le seuil de 50% des droits de vote de la société Compagnie Minière de Touissit (CMT).

Suite à cette action de concert, Ayrad Group Limited, la CIMR, OSEAD Fund et OSEAD Maroc Mining déclarent détenir 900 826 droits de vote de CMT, soit 53,58% des droits de vote de cette dernière.

** Actionnaire indirect de CMT à travers OSEAD Fund, détenteur de 100% d'OSEAD Maroc Mining qui détient directement 37,04% dans le capital de CMT*

Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
05 37 68 89 00
dfsp@ammc.ma